



### **Alexandra Dumitresco**

Barreau des Hauts-de-Seine, France

## **« PLAIDOIRIE POUR TANER KILIÇ »**

### **Parcours universitaire et professionnel**

En 1995, j'ai obtenu un DEA de droit international privé et droit du commerce international à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, puis jusqu'en 2001, j'ai été chargée de travaux dirigés en droit des obligations, pour les étudiants de 2e année de Droit, à l'Université de Paris XI (Faculté de Sceaux).

En 1996, je fus admise comme auditrice à la session d'été des cours de « Droit international privé » de l'Académie de Droit international de la Haye.

En octobre 1996, je fus diplômée du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat et depuis décembre 1996, je suis inscrite au Barreau des Hauts-de-Seine.

### **Choix de la cause**

J'ai choisi cette cause, car Taner Kiliç est persécuté pour son courage et son implication dans la défense des droits de l'homme en Turquie, pays pourtant signataire de la Convention européenne des droits de l'homme. Il doit être jugé dans quelques semaines, sur la base d'accusations fantaisistes, et risque une condamnation à quinze années d'emprisonnement.

### **Résumé de la plaidoirie**

Taner Kiliç, avocat et président de la section turque d'Amnesty International, a été arrêté à Izmir à l'aube du 6 juin 2017, comme vingt-deux autres avocats ce jour-là.

Détenu depuis lors dans des conditions indignes, il est accusé d'« appartenance à une organisation terroriste armée » pour des motifs d'une absurdité sans borne, et devrait être jugé le 31 janvier 2018.

Son arrestation s'inscrit, en Turquie, dans un contexte « d'état d'urgence » et de lutte déclarée contre le terrorisme qui permet de légitimer, en apparence au moins, une répression politique à l'ampleur et l'intensité inédite aux portes de l'Europe moderne. Après les journalistes, les artistes et les écrivains, désormais les avocats, et plus généralement les militants et défenseurs des droits de l'homme, font l'objet de poursuites pour de prétendus actes de terrorisme. Taner Kiliç est donc visé pour ce qu'il est, et pour ce qu'il a accompli en tant qu'avocat et directeur local d'Amnesty International, pour le respect de la Convention européenne des droits de l'homme à laquelle la Turquie reste néanmoins tenue. Il est ainsi une magnifique incarnation de la Liberté, telle que définie par la philosophe Hannah Arendt. Pour cela aussi, il est un exemple.

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr